

**Posez la question**  
**« Avez-vous servi dans  
les Forces armées? »**

**APPELEZ**

La personne ne divulgue pas toujours ces renseignements au moment de l'entretien. Votre client pourrait être admissible aux services offerts par Anciens Combattants Canada dans sa collectivité.

Saviez-vous que les vétérans sans abri ont accès aux services d'un gestionnaire de cas, un service offert par Anciens Combattants Canada?

En appelant, vous pouvez établir le lien entre les vétérans sans abri et les services dont ils ont besoin...

**1.866.522.2022**